

CONSEIL DE QUARTIER

Quartier Nord

Du 17.06.10

Direction Vie Participative - Rédac. MM

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

<u>Elus municipaux</u>: Hüseyin YILDIZ (Co-Président Élu), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire) et Nicole GRAVAT (Adjointe au Maire).

<u>Membres conseil de quartier</u>: Noëlle AIRAULT, Solange CHARLOT, Louis CONDE, Jean DELRIEU, Claude DUBOUE (Co-Président Habitant), Denis Romain DUBUIS, Claude DUCH, Annie FORNES, Alain HENRION, Jean-Pierre MERIGEAUD, Alain METAYER, Jean-Pierre OLIVIER, René PAPET, Françoise RADUREAU, Hocine TELALI, François VIALA.

Excusés: René BADOT, Eve-Rose DESWARTE (Co-Présidente Habitante), Jacqueline DUCH, Rémy LANDAIS, Jacques MORISSET, Daniel ROUYEZ, Monique TROUVE, Pascale VINCENT.

<u>Agents municipaux</u>: Syndicat des Eaux du Vivier - Laurent DEVILLE (Directeur Adjoint), Jérôme LALLEMAND (Animateur bassin versant), Anouk VERMANDERE (chargée de communication) + Marc MONNERIE (Direction vie participative – ville de Niort).

Public: 20 personnes

Ouverture de la séance : 20h00

C.DUBOUÉ remercie les agents du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV), ainsi que la présidente du SEV et adjointe au maire, Nicole GRAVAT, d'être présents ce soir. Il remercie également les personnes de l'assemblée d'être présentes un soir de match de l'équipe de France de football en coupe du monde! Enfin, il rappelle que le conseil a été avancé à 20h afin de pouvoir terminer les réunions à des heures décentes.

H.YILDIZ présente l'ordre du jour :

- Programme de reconquête de la qualité de l'eau (bassin de captage du Lambon) par le Syndicat des Eaux du Vivier,
- Pontreau : Point sur les avancées et pistes de travail envisagées,
- Questions et informations diverses d'actualité.

I. <u>Programme de reconquête de la qualité de l'eau (bassin de captage du Lambon) par le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV)</u>

Une première réunion de sensibilisation s'est tenue, en début d'année, entre le SEV et les commissions « environnement » des conseils de quartier Nord et Souché. A la demande de ces derniers, il a été proposé au SEV, et notamment à J.LALLEMAND, d'intervenir directement en réunions de conseils de quartier au cours du mois de juin.

M.LALLEMAND (animateur « bassin versant » au SEV) tient à sensibiliser les conseils de quartier « Nord » et « Souché » sur la démarche que met en place le SEV sur 2010-2015 : la reconquête de la qualité de l'eau des captages (contrat de bassin).

Ces deux quartiers de la ville de Niort sont particulièrement concernés car ils sont situés dans le bassin d'alimentation de captage (BAC) de la source du Vivier.

À noter :

le bassin d'alimentation des captages (BAC) concerne 2 quartiers de Niort... mais aussi 16 communes!
En tout, il s'étend sur 164 km2.



La volonté du SEV, par l'intermédiaire de Jérôme LALLEMAND, est d'informer et de sensibiliser les Niortais aux enjeux de la qualité de l'eau du Lambon, et particulièrement les riverains de Souché et du Quartier Nord. Le SEV souhaite travailler avec les conseils de quartier dans un premier temps et ce, pour relayer l'information petit à petit auprès des habitants.

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint à ce compte-rendu. Par conséquent, nous n'entrerons pas dans les détails techniques du projet.

Voici les grandes lignes à retenir :

A partir des années 1980, la qualité de l'eau brute diminue petit à petit sur Niort. Il faudra attendre 1996 pour qu'une solution curative soit réellement mise en place afin de distribuer une eau de qualité avec la création de l'usine de traitement des eaux. Aujourd'hui, la qualité de l'eau sur Niort se stabilise.

Le travail de l'usine de traitement est efficace dans l'optique d'apporter une eau de qualité aux Niortais mais les interventions restent lourdes et coûteuses. C'est pourquoi, le SEV souhaite désormais agir sur la prévention des différents risques en vue d'une exploitation durable de la ressource.

L'outil réglementaire est utilisé pour les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles. L'outil volontaire est quant à lui privilégié pour les pollutions diffuses. Une pollution diffuse est due à un cumul de petites altérations, d'activités nocives de faible ampleur. C'est sur cet aspect que la sensibilisation auprès des collectivités (dont la ville de Niort), agriculteurs et riverains prend toute son importance.

Des actions spécifiques sont menées auprès du monde agricole. En effet, l'activité agricole couvre 70% de la surface du bassin d'alimentation des captages (BAC). La profession est plutôt à l'écoute et a compris qu'une marge peut être meilleure avec moins de rendements (fonction de la quantité d'intrants utilisés). A partir de là, une démarche volontariste est proposée aux professionnels avec des moyens techniques et financiers à la clé. Cette initiative permet d'avoir de plus en plus de bonnes pratiques et donc, de garantir un meilleur respect des sols et une bonne qualité de l'eau.

L'utilisation des produits phytosanitaires en zone urbaine est problématique et est une priorité dans les actions de prévention du SEV. Ainsi, les pertes de produits par ruissellement sont de 1% sur terres agricoles et de 30% sur sols imperméables (donc en zones urbaines)! Jérôme LALLEMAND tient à préciser qu'il y a un gros travail de sensibilisation à faire sur les pratiques individuelles (dosages, application des produits...). Dans le cadre du contrat de bassin 2010-2015, le gain à réaliser en zone urbaine est donc considérable (particuliers, écoles, associations).

Aujourd'hui, le SEV cherche donc à travailler avec les relais d'information locaux pour sensibiliser les habitants au respect de la qualité de l'eau. A ce titre, le conseil de quartier, mais aussi les centres socioculturels ou les écoles, sont des partenaires privilégiés.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est obligatoire de déclarer en mairie ou auprès du SEV les puits et ouvrages existants. Certains riverains n'ont pas encore accompli cette démarche et le SEV souhaite leur expliquer pourquoi cette action est importante en cas de risques majeurs. Un inventaire et un contrôle des installations existantes est donc nécessaire. Par ailleurs, tout nouvel ouvrage doit être soumis à étude avant construction. Le SEV peut très bien être un appui technique si des travaux sont à faire sur des ouvrages existants et suspectés « à risques ».

Le SEV cherche à travailler avec les relais de communication locaux afin de :

- Changer les pratiques d'usages des produits phytosanitaires par les particuliers,
- Expliquer la démarche sur les puits et forages (incitation à déclarer les ouvrages existants).

Le conseil de quartier souhaite savoir si un document est en cours d'élaboration pour sensibiliser les niortais ? Un document du genre : « les 10 commandements du bon jardinier » ? J.LALLEMAND et A.VERMANDERE confirment qu'un document pédagogique va être réalisé et présenté aux commissions « environnement » des CQ Nord et Souché pour avis.

Une discussion a lieu entre les conseillers de quartier et le SEV sur l'avenir du chemin de la source du Vivier. En effet, ce chemin fait partie du périmètre de protection de la source du vivier et depuis plusieurs mois, les conseillers de quartier s'inquiètent d'une fermeture éventuelle de cet accès, très utilisé par les piétons et cyclistes du quartier Nord pour rejoindre le centre-ville, via le jardin des plantes. De plus, le tracé du GR 36 reste flou : passe-t-il par ce chemin ?

L.DEVILLE prend la parole dans un premier temps. Il explique qu'en effet, à sa grande surprise, il a récemment appris que le tracé du GR 36 était signalé via le chemin de la source du Vivier et non, comme cela devrait être le cas, par le pont qui enjambe la rocade puis par le chemin du Pissot. En ce qui concerne le chemin de la source du vivier, L.DEVILLE précise qu'un hydrogéologue, missionné par l'Etat, va revenir faire des études sur site fin juillet. La réponse définitive interviendra donc en août. N.GRAVAT confirme que si l'Etat oblige à interdire totalement le périmètre de protection à toute activité, même de la marche, le SEV sera dans l'obligation d'appliquer les directives. L.DEVILLE conclue le point en rassurant les conseillers de quartier. Dans tous les cas, une solution sera trouvée : soit le chemin restera ouvert, soit, s'il vient à être fermé, une solution alternative sera mise en place. Il précise enfin qu'un arrêté préfectoral à toujours un délai d'application de quelques années. Si l'Etat oblige le SEV à fermer le chemin de la Source du Vivier à toute activité, le syndicat aura du temps pour se retourner et créer un accès.

N.GRAVAT rappelle l'ordre des priorités :

- 1. Protéger la ressource en eau source du SEV,
- 2. Appliquer la réglementation,
- 3. Créer, éventuellement, une solution alternative au chemin de la source du Vivier.

Un conseiller de quartier s'interroge : le boulevard de l'Europe est-il inclus dans le périmètre de la zone de protection ? La réponse est oui. Du coup, le Conseil Général est aussi associé à la mise en place du périmètre de protection (gestion des eaux pluviales sur le boulevard...).

Une question est posée par une conseillère de quartier : quelle est la législation en place en ce qui concerne les berges du Lambon ? N.GRAVAT tient à être claire sur ce point, si les berges sont sur domaine privé, c'est au riverain d'entretenir son terrain. J.LALLEMAND précise que chaque riverain est propriétaire de la berge et du fond de la rivière jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau. Auparavant, l'association de l'ARLA (Association pour la Restauration des vallées du Lambon et de ses Affluents) travaillait sur les vérifications adéquats, cela faisait partie de leurs missions. Aujourd'hui, c'est le SYRLA (Syndicat Mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents) qui prend le relais. J.LALLEMAND tient aussi à rassurer le conseil de quartier sur les largeurs de berges, le lit du Lambon a déjà été redimensionné pour limiter les risques en cas de crue. Des prairies existent en amont de Niort, à Vouillé et Souché, et peuvent stockées de l'eau en période de crue, ce qui régule le flux par la suite. La dernière inondation importante est celle de 1982, c'est donc rarissime. J.LALLEMAND conclue en précisant que ces préoccupations font partie du plan de prévention des risques que la ville de Niort met en place. La priorité reste simplement d'éviter de construire des maisons sur des zones inondables.

II. Pontreau : point sur les avancées et pistes de travail envisagées

C.DUBOUE explique que ce point sera traité en trois parties:

- Retour sur les travaux d'investissements demandés par le conseil de quartier,
- Mise en place d'un « accompagnement social urbain au Pontreau» par la ville de Niort,
- Place et rôle du conseil de quartier Nord dans ce dispositif.

C.DUBOUE revient dans un premier temps sur les fiches bleues signées en 2009 et qui traitent des aménagements demandés au Pontreau. Au jour d'aujourd'hui, toutes les demandes des riverains, relayés par le CQ Nord, sont réalisées :

- Pose d'un candélabre à l'arrière de la tour n°6,
- Remplacement du panneau « canisite » à l'arrière de la tour n°6,
- Mise en place d'un conteneur « jaune » + centralisation du point de collecte,
- Goudronnage des entrées 8-10 et 12,
- Pose de barrières pour empêcher les véhicules d'accéder au parc intérieur et à l'aire de jeux.

Un point reste à résoudre : la barrière amovible de la tour n°8. En effet, celle-ci n'est jamais dans ses gonds et est posée sur le côté 24h/24h. De ce fait, elle n'a aucune utilité et les voitures peuvent accéder très facilement au parc par cette unique entrée. Les services techniques de la ville tentent de trouver une solution plus adaptée, et qui permette toujours aux secours d'intervenir en cas d'urgence. La partie « investissement » du travail au Pontreau est donc terminée. Le conseil de quartier doit désormais s'atteler, sur 2010/2011, à traiter les demandes des jeunes, et donc à travailler sur une partie plus complexe : la partie sociale.

J.TAPIN prend le relais pour expliquer ce qu'il entend par la mise en place d'un accompagnement social urbain au Pontreau. La situation de ce micro-quartier est un peu particulière. En effet, sur la ville de Niort, les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot/Gavacherie subissent un grand bouleversement en ce moment. Ce changement est lié au fait que ces deux quartiers sont dans le périmètre du PRUS (Programme de Rénovation Urbaine et Sociale). A ce titre, l'Etat finance une grande partie des travaux de démolition, reconstruction ou encore espaces verts. Mais l'Etat intervient aussi sur le volet social avec le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale): ce dernier est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Le Pontreau étant « exclu » de ce dispositif PRUS-CUCS, les riverains peuvent vite se sentir « abandonnés ». De plus, Habitat Sud Deux Sèvres fait état de chiffres alarmants sur le taux de vacance des 250 logements du Pontreau : 10 logements vides en janvier 2009, 35 en janvier 2010! J.TAPIN explique que le Directeur Général des Services de la ville de Niort, à la demande des élus de la municipalité, a demandé une prise en charge collective de la part des différents services

concernés : sports, vie participative (conseil de quartier Nord), culture, médiation sociale, réglementation, centre communal d'action sociale... mais aussi Habitat Sud Deux Sèvres et le Centre socioculturel Grand Nord. Une coordination s'est donc mise en place, avec la vie participative au cœur du dispositif via le conseil de quartier Nord. J.TAPIN explique que la ville a souhaité appliquer ce qui se fait dans le cadre du CUCS - au Clou Bouchet et à Tour Chabot/Gavacherie - dans le micro-quartier du Pontreau. Le CUCS ne pouvant s'appliquer pour ce dernier (non inclus dans le périmètre du PRUS), le conseil de quartier Nord via ses crédits de fonctionnement peut être une solution adaptée. L'objectif est d'essayer de faire cohabiter les générations et d'être à l'écoute des attentes des jeunes du Pontreau. J.TAPIN souhaite que l'on « redonne des couleurs » à ce quartier qui jouit de nombreux avantages méconnus : proximité de Pré Leroy, du centre-ville, de Du Guesclin, du stade Espinassou, de la salle de sport...

Plusieurs membres du conseil de quartier se montrent satisfaits de cette décision politique. H.YILDIZ explique que le conseil de quartier a un rôle important sur une donnée précise du problème, à savoir : qu'attendent les jeunes du Pontreau ? La ville de Niort manque de données chiffrées : combien de jeunes au Pontreau ? Combien connaissent les activités proposées par le centre Du Guesclin ? Quelles sont leurs attentes ? C.DUBOUE propose que ce projet soit travaillé au sein de la commission « lien social ». En effet, c'est grâce à la commission que tout le processus « Pontreau » a pu se mettre en place. La première étape sera de monter un évènement à la rentrée, en lien avec le CSC Grand Nord. Bien sûr, l'idée n'est pas de « créer un évènement pour créer un évènement » mais bien d'aller rencontrer les jeunes du Pontreau et de collecter le maximum d'informations. La construction d'un questionnaire paraît donc importante. Ce questionnaire ne sera pas distribué (trop volatile) mais mené en direct avec les jeunes présents. Plusieurs idées sont à creuser : déterminer une date, choix d'animation = capoeira, association *envie urbaine*, barbecue saucisses/frites... H.YILDIZ propose de voter une enveloppe de 5 000€ sur les crédits de fonctionnement 2010 du conseil pour que la commission puisse travailler. Le CQ vote « POUR » à l'unanimité.

La présidente du CSC Grand Nord, par ailleurs conseillère de quartier, approuve le projet. Elle apporte une information importante puisqu'un jeune en formation universitaire va être missionné sur la thématique Pontreau à partir de la rentrée. Le CSC Grand Nord va participer aux frais de formation uniquement. Ce jeune sera présent sur le temps des vacances scolaires (total cumulé = 37 semaines) et sera un atout supplémentaire dans la mise en place de l'accompagnement social urbain au Pontreau. Il pourra faire le lien, notamment, entre la vie participative et le CSC Grand Nord.

III. Questions et informations diverses d'actualité

Point sur les fiches bleues

Chemin piéton route de Chauray (25 000€ - 2009)	Travaux réalisés
Office traiteur CSC Strasbourg (15 000€ - 2009)	Travaux réalisés
Mur du lavoir de Surimeau (11 000€ - 2009)	Travaux réalisés
Candélabre <u>Pontreau</u> (5 000€ - 2009)	Travaux réalisés
Cabane à vélos — Brizeaux (3 000€ - 2009)	Travaux réalisés
Maison de quartier des Brizeaux (16 000€ - 2010)	Travaux réalisés
Rue des Sablières (62 000€ - 2010)	Travaux lancés début septembre (2 mois)

Quelques fiches bleues restent en attente :

- Remise en état du canisite (fiche bleue n°24)
 - Une étude AFIRAC est menée actuellement à l'échelle de la ville sur la place de l'animal dans la ville. En fonction de ces résultats, la ville décidera de créer, réparer ou supprimer certains canisites. Les services attendent donc les résultats de cette étude avant d'intervenir.
- Habillage du mur du stand de tir rue de la mineraie (fiche bleue n°29)
 En cours d'étude. Le CQ tient à souligner que pour lui, la solution la plus adaptée est un bardage en bois, à l'image de celui qui est inclus dans le projet de chaufferie bois aux Brizeaux.

Fiches bleues signées au cours du conseil de quartier :

■ Fiche n°33 – Parc des Brizeaux

Pose d'un portillon sur l'aire de jeux – vote du CQ pour un financement de 2 500 €

■ Fiche n°34 – Rue de la Mineraie

Travaux d'entretien/murs du champ de tir (lierre) – vote du CQ pour un financement de 3 000 €

■ Fiche n°35 – Rue du Haut Surimeau

Sécurisation de l'arrêt de bus "Château menu" + pose d'un abri-bus.

Lien avec la communauté d'agglomération à envisager : déplacement de l'arrêt de bus ? Concertation avec les fédérations de parents d'élèves de la Mirandelle à prévoir.

■ Fiche n°36 – Rue des mésanges

Problèmes de stationnement dans cette rue. Marquage au sol de cases de stationnement ? Avec la mise en place récente du Pédibus, il est important de trouver une solution. Concertation avec les riverains à prévoir.

■ Fiche n°37 – Rue d'Antes (bas de la rue)

Au niveau du pont du Lambon, il est demandé de déplacer la boîte aux lettres

+ création de 2 places de stationnement rapide.

■ Fiche n°38 – Rue d'Antes (bas de la rue)

Création d'un chemin piéton entre les arbres (dans le virage du bas de la rue d'Antes).

■ Fiche n°39 – Rue Follereau

Aménagement de l'espace vert situé à l'angle des rues Antes/Follereau (bancs, terrain boules). Concertation avec les riverains à prévoir.

Réunions riverains rues d'Antes et Vivier

Le référent de la commission « voirie » explique que la commission a rencontré les riverains de la rue du Vivier début mai. Ces derniers ont rencontré l'Adjoint au Maire en charge des espaces publics fin 2009 et n'ont, depuis, eu aucun retour. Ils rappellent que plus de 100 logements vont être construits rue d'Antes. Le flux d'entrée de ville via la rue d'Antes puis la rue du Vivier va donc s'amplifier. Le référent de la commission précise que cet itinéraire est emprunté par un certain nombre d'automobilistes pour éviter les feux de la rue du Maréchal Leclerc.

Les riverains de la rue sont exaspérés par le flux continu qui est, selon eux, de 4 000 véhicules/jour et de 30 camions/jour. Ils rappellent aussi que les plus de 3,5 tonnes ont interdiction d'emprunter la rue mais la signalétique n'est pas respectée. Les croisements sont très dangereux aux heures de pointe et le risque d'accident permanent avec un STOP en sortie de boulevard régulièrement grillé. Le dénivelé important de la rue n'arrange rien et le cadre de vie des riverains se détériore petit à petit. Le référent de la commission rappelle la proposition principale des riverains de la rue du Vivier : la mise en sens unique de la rue et la création d'une liaison entre la rue d'Antes et la rue Sarrazine via le chemin du Moindreau.

C.DUBOUE interpelle le conseil de quartier. Est-ce qu'un engagement sur plusieurs années doit se faire sur la partie Antes/Vivier ? N'oublions pas que la troisième phase de la rue de Cholette n'est pas encore réalisée ? J.TAPIN prend la parole pour confirmer que la situation de la rue du Vivier est complexe avec un flux d'automobilistes très important vis-à-vis du gabarit de cette rue. Quelle solution serait la meilleure ? La question des modes de déplacement est aussi posée : pourquoi autant de voitures sur Niort ? H.YILDIZ se demande si deux (petits) trottoirs sont bien nécessaires ? Ne serait-il pas plus intéressant de créer un seul trottoir plus large et ainsi, sécuriser un peu plus les déplacements des piétons ?

Rue de Cholette (phase 2)

Les travaux sont prévus du 21 juin au 26 novembre 2010.

Un info-quartiers (document d'information) a été distribué à l'ensemble des riverains mi-juin.

Questionnaire rue Pierre Loti

L'expérimentation du sens unique dans la rue Pierre Loti est en place depuis un an. Un questionnaire a été réalisé et mené en porte à porte par H.YILDIZ et un conseiller de quartier, également riverain de la rue Pierre Loti. La question était simple : POUR ou CONTRE le maintien définitif du sens unique ? Résultat du questionnaire : 15 réponses et 15 « POUR ».

<u>Le printemps en musique – bilan financier</u>



Point sur la réunion « chaufferie bois Brizeaux » - Mardi 08.06

Le compte-rendu de cette réunion est joint à ce document.

Un panneau d'information sera disposé directement sur place, allée Vasco de Gama, pour expliquer les grandes lignes du projet.

La Vélorution fête ses 1 ans le 19 juin !

Toutes les informations sur :

http://velorutioniort.canalblog.com/



Bilan de l'année écoulée par le Co-Président Habitant

C.DUBOUE commence par effectuer un bref retour en arrière pour rappeler les dates importantes du conseil depuis le lancement du nouveau mandat en octobre 2008. Il tient à rappeler qu'une initiative du conseil de quartier Nord, la fiche de liaison, est une réussite et commence à s'exporter dans d'autres conseils de quartier de la ville de Niort.

Un bilan chiffré est ensuite donné :

- 20 mois d'existence pour le nouveau conseil de guartier Nord,
- 68 fiches de liaison et 39 fiches bleues,
- 59 000 € engagés en 2009 et déjà 83 500 € en 2010,
- De « vieux » projets ont enfin aboutis : chemin piéton route de Chauray, cuisine place de Strasbourg, rue des Sablières...

Mais le Co-Président tient aussi à préciser que le nouveau conseil de quartier s'est vu doté de nouvelles possibilités par la ville de Niort avec la création des crédits de fonctionnement. A ce titre, l'implication du conseil dans le domaine du social et des solidarités marque un tournant. Le travail mené au Pontreau en est le meilleur exemple. Selon les propos mêmes de C.DUBOUE : « Pas de révolution donc, ni de déluge non plus !... de la continuité,...et un zeste de nouveauté...avec pour seul objectif l'intérêt général et les préoccupations de proximité des habitants de ce quartier Nord que nous avons systématiquement informés ou consultés ».

Du point de vue négatif, le Co-Président note le goût d'inachevé en ce qui concerne le mur du stand de tir puisque la demande initiale du conseil de quartier Nord n'est toujours pas réalisée. Un autre point négatif reste l'absence de réponses aux questions posées par les jeunes du Pontreau à l'heure actuelle. Même si il semble que l'année 2011 soit marquée par ce projet clé du conseil de quartier Nord, avec la mise en place d'un accompagnement social urbain par la ville.

Enfin, C.DUBOUE remercie trois personnes qui accompagnent le conseil quasi quotidiennement : H.YILDIZ, Co-Président Élu du conseil de quartier Nord, J.TAPIN, Adjoint au Maire en charge de la démocratie participative et M.MONNERIE, Assistant des conseils de quartier. Merci enfin à tous les membres des commissions, du bureau et du conseil pour leur investissement.

Dates pour septembre 2010 – juin 2011

Bureaux (18h30 - La Caravelle):

- Mardi 22 septembre 2010,
- Mercredi 1^{er} décembre 2010,
- Mercredi 23 mars 2011,
- Jeudi 19 mai 2011.

Conseils (20h00):

- Mardi 19 octobre 2010 CSC Strasbourg,
- Mardi 11 janvier 2011 CSC de Cholette,
- Mardi 12 avril 2011 CSC Strasbourg,
- Mercredi 15 juin 2011 CSC de Cholette.

Fin de la réunion à 23h30.